



E-mails d'activation et connexion

Comment puis-je me connecter ?.....	1
Je n'ai pas saisi d'adresse électronique. Comment puis-je avoir accès à MyVDL ?.....	1
Quand l'e-mail contenant le lien d'activation sera-t-il envoyé ?.....	1
Je n'ai pas reçu d'e-mail avec le lien d'activation. Que dois-je faire maintenant ?.....	1
J'ai perdu mon e-mail avec le lien d'activation. Que dois-je faire maintenant ?.....	1
Pourquoi est-il plus sûr de se connecter avec l'application itsme ou avec un lecteur de carte d'identité électronique ?.....	2
Téléchargez l'application itsme sur votre smartphone	2
J'ai oublié mon nom d'utilisateur et/ou mon mot de passe. Que dois-je faire maintenant ?.	2
Où puis-je changer mon mot de passe ?.....	2
Aurai-je encore accès à MyVDL lorsque je quitterai mon emploi ? Et qu'advient-il de mes documents de paie ?.....	2
Les employés temporaires ont-ils aussi accès à MyVDL ?	2

Comment puis-je me connecter ?

Ouvrez Google Chrome, allez sur myvdl.be, et cliquez sur le lien "log in", ou allez directement sur www.dots.attentia.be. Définissez également ces sites directement comme favoris. Voir l'instruction "Se connecter et réinitialiser le mot de passe".

Je n'ai pas saisi d'adresse électronique. Comment puis-je avoir accès à MyVDL ?

Vous ne pouvez pas activer votre compte MyVDL sans adresse e-mail. Veuillez transmettre votre adresse e-mail à votre responsable ou à la personne de contact MyVDL. Vous recevrez alors un e-mail de no_reply@attentia.be avec un lien d'activation pour activer votre compte.

Quand l'e-mail contenant le lien d'activation sera-t-il envoyé ?

Lorsque vous rejoindrez VDL, vous recevrez l'e-mail avec le lien d'activation au cours de votre première semaine de travail. Le lien d'activation est valable pendant 10 jours.

Je n'ai pas reçu d'e-mail avec le lien d'activation. Que dois-je faire maintenant ?

Veuillez d'abord vérifier la boîte à spam de votre e-mail. L'expéditeur de l'e-mail est : no_reply@attentia.be.

Si vous n'avez pas reçu d'email d'activation, votre adresse email n'est pas connue dans MyVDL. Veuillez transmettre votre adresse électronique à votre responsable, qui la transmettra à la personne de contact MyVDL. Dans la semaine qui suit, vous recevrez un courriel contenant un lien d'activation pour accéder à MyVDL.

J'ai perdu mon e-mail avec le lien d'activation. Que dois-je faire maintenant ?

Vous trouverez peut-être l'e-mail dans votre boîte à spam ou dans les éléments supprimés. L'expéditeur de l'e-mail est : no_reply@attentia.be. Nous enverrons chaque mois de nouveaux e-mails d'activation au personnel qui n'a pas encore activé son compte.



Pourquoi est-il plus sûr de se connecter avec l'application itsme ou avec un lecteur de carte d'identité électronique ?

VDL place vos données personnelles dans un environnement numérique. Nous voulons le faire de la manière la plus sûre possible, c'est pourquoi vos données sont placées dans un "coffre-fort personnel". En utilisant l'application itsme ou votre carte d'identité électronique, personne d'autre ne peut se connecter en votre nom. Vous pouvez également vous connecter avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe, mais veillez à les utiliser avec précaution.

Téléchargez l'application itsme sur votre smartphone

Téléchargez l'application itsme sur votre smartphone (Apple ou Android) depuis l'App Store et Google Play. Pour plus d'informations, consultez le site <https://www.itsme.be/get-started>.

J'ai oublié mon nom d'utilisateur et/ou mon mot de passe. Que dois-je faire maintenant ?

Votre nom d'utilisateur est votre adresse électronique. Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié", saisissez votre adresse électronique et réinitialisez votre mot de passe par courrier électronique.

Où puis-je changer mon mot de passe ?

Si vous souhaitez réinitialiser votre mot de passe, cliquez sur "mot de passe oublié", saisissez votre adresse électronique et réinitialisez votre mot de passe par courrier électronique.

Aurai-je encore accès à MyVDL lorsque je quitterai mon emploi ? Et qu'advient-il de mes documents de paie ?

Lorsque vous quitterez votre emploi, vous recevrez un nouveau lien avec lequel vous pourrez vous connecter à un environnement où vos documents de paie seront conservés sous forme numérique pendant 10 ans.

Les employés temporaires ont-ils aussi accès à MyVDL ?

Les employés temporaires qui travaillent pour VDL à long terme recevront également un e-mail avec un lien d'activation pour MyVDL après un certain temps. Pour pouvoir demander des congés via MyVDL, nous avons besoin de vos certificats de vacances (RJV ou employeurs précédents) et des congés déjà pris afin que les compteurs puissent être mis à jour.